

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Christian BURLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPIY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MÈNET - Patrick MENNUECCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danièle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Jean-Pierre SERRUS - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Maurice CHAZEAU - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michel AZOULAI - Henri CAMBESSEDES représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Gaëlle LENFANT - Gaby CHARROUX représenté par Marc POGGIALE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Sandra DALBIN représentée par Didier PARAKIAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Philippe DE SAINTDO représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Claude DELAGE représenté par Yves MORAINÉ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Frédéric DOURNAYAN représenté par Marie-Louise LOTA - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Jean-Christophe GROSSI représenté par Jacques BOUDON - Garo HOVSEPIAN représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Jean-Claude FERAUD - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Bernard DESTROST - Albert LAPEYRE représenté par Xavier MERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Laurence LUCCIONI représentée par Virginie MONNET-CORTI - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Pascal MONTECOT représenté par Roland GIBERTI - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Michel ILLAC - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGÉAC - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Richard MIRON - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Laurent COMAS - Eric DIARD - Hélène GENTE-CEAGLIO - Georges MAURY - Michel MILLE - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Eric SCOTTO - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 041-2699/17/CM

■ Création des Budgets Annexes Eau et Assainissement du Territoire du Pays d'Aix

MET 17/4945/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Au 1er janvier 2018, les compétences communales eau et assainissement sont transférées à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Sur le Pays d'Aix, ces compétences sont exercées en délégation de service public (DSP) pour partie du Territoire, et en régie pour le reste.

1. Echelle d'organisation et mode de gestion pour l'exercice de ces compétences avant le transfert de compétence

• **Echelle d'organisation**

Ces compétences sont le plus souvent communales mais également exercées par quelques syndicats intercommunaux.

Sur le Pays d'Aix les syndicats qui sont compétents en matière d'eau sont :

- Le SIBAM (Gréasque, Mimet, Simiane-Collongue)
- Le SIVOM Durance-Lubéron (Pertuis)

Sur le Pays d'Aix les syndicats qui sont compétents en matière d'assainissement pour la totalité de la compétence sont :

- Le SIBAM pour la totalité de la compétence
- Le SIVOM Durance-Lubéron (Pertuis)

Et uniquement pour la station d'épuration

- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Coudoux-Ventaben
- Le SIPA (Bouc-Bel-Air – Simiane-Collongue)
- Le Syndicat de Rives Hautes (Fuveau-Gréasque)

Les syndicats sur l'eau et l'assainissement cités ci-dessus vont disparaître avec le transfert de ces compétences à l'exception du SIVOM Durance-Lubéron (Pertuis) où la Métropole remplacera la commune de Pertuis en représentation-substitution.

• **Modes de gestion**

En considérant que Cabriès, en régie, a prévu de passer en DSP avant la fin de l'année, on aura au moment du transfert les modes de gestion suivants :

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

	Au 31 décembre 2017
Eau	26 communes en DSP et 10 en régie
Assainissement	24 communes en DSP et 12 en régie

2 Budgets à créer et règles afférentes aux budgets de l'eau et l'assainissement

Le principe de maintien des modes de gestion choisis par les maires avant transfert conduira à l'échelle du Pays d'Aix à une gestion mixte avec une partie du Territoire en délégation de service public et une partie en régie.

En conséquence il convient de créer un budget par compétence et par mode de gestion soit :

Eau	Assainissement
Budget annexe de l'eau « DSP »	Budget annexe de l'assainissement « DSP »
Budget annexe de l'eau « régie »	Budget annexe de l'assainissement « régie »

Par ailleurs le budget du SPANC reste dans sa configuration actuelle et fait l'objet d'un rapport sur les orientations budgétaires particulier.

Les services publics de l'eau et de l'assainissement sont des Service Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) qui relèvent de la comptabilité publique, qu'ils soient gérés en régie ou en DSP, et plus spécifiquement de l'instruction budgétaire et comptable M 49.

Les budgets de l'eau et de l'assainissement sont financés par les redevances perçues sur les usagers et affectées au service correspondant.

L'ensemble des dépenses relatives à ces services publics doit être pris en compte dans le budget annexe correspondant.

Ces budgets doivent être intrinsèquement équilibrés et ne peuvent bénéficier d'aucune subvention du budget général de la Métropole.

Pour autant, le niveau d'avancement du recueil de données engagé par la mission CLECT auprès des communes, ne permet pas aujourd'hui de présenter des éléments budgétaires consolidés et quantifiés. Le principe recherché dans l'établissement de ces budgets pour 2018 sera de maintenir les tarifs pratiqués par les communes en 2017.

3. Contenu des budgets annexes applicables à chaque compétence et par mode de gestion

Ces budgets comprennent une section d'exploitation et une section d'investissement qui doivent chacune être équilibrée.

- La section d'exploitation comprend en dépenses principalement : les charges d'exploitation (personnel etc ..), les charges financières, les charges exceptionnelles, les dotations aux amortissement et provisions.

- La section d'exploitation comprend en recettes principalement les redevances versées par les usagers.

- La section d'investissement comprend en dépenses principalement l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles et le remboursement du capital des emprunts et dettes.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

- La section d'investissement comprend en recettes principalement les emprunts, les subventions et les amortissements.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique:

Est approuvée la création de quatre budgets annexes à compter du 1er janvier 2018 :

Pour la compétence « eau potable » :

- Budget annexe de l'eau « DSP »
- Budget annexe de l'eau « régie»

Pour la compétence « assainissement » :

- Budget annexe de l'assainissement « DSP »
- Budget annexe de l'assainissement « régie»

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017